

PASSAGE À LA MAJORITÉ : **Les 10 réflexes du Crédit Agricole** **pour votre enfant**

NOUVELLE
ETAPE

Votre enfant va fêter ses 18 ans ou il va tout juste souffler ses bougies ?

Afin de l'aider lors de cette grande étape et de l'accompagner dans la gestion de ses nouvelles responsabilités, le Crédit Agricole propose ci-dessous quelques conseils pour votre enfant afin de l'aider à gérer au mieux son budget, réaliser ses projets et vivre son quotidien en toute sérénité.

1_Rencontrer votre conseiller pour mettre votre dossier à jour

A la majorité, vous avez de nouveaux droits (voter, signer un contrat, conduire une voiture...) mais également de nouveaux devoirs. En tant que client de votre banque, vous devenez responsable de la gestion de vos comptes. Afin de mettre à jour votre dossier, vous devez fournir à votre conseiller des informations à jour vous concernant, et certains justificatifs : notamment une pièce d'identité en cours de validité (par exemple : carte d'identité, passeport, titre de séjour) et un justificatif de domicile (par exemple : factures EDF, téléphone fixe, box, attestation d'assurance, quittance de loyer).

2_Choisir la bonne carte bancaire

Avec le passage à la majorité, votre mode de vie peut être amené à changer. Que vous deveniez étudiant ou que vous commenciez dans la vie active, il peut être intéressant de vérifier que votre carte bancaire est bien adaptée à vos nouveaux besoins.

Par exemple :

- **Pour les séjours à l'étranger** : quels sont les frais appliqués ? Avez-vous les plafonds de retrait et de paiement adéquats ? Votre carte permet-elle de payer dans le pays où vous souhaitez aller ?
- **Pour votre vie quotidienne** : avez-vous besoin d'un découvert autorisé ou préférez-vous une carte à contrôle de solde ? De quel type d'assurance avez-vous besoin ?

N'hésitez pas à rencontrer votre conseiller pour trouver la carte qui vous convient.



3_Apprendre à gérer son budget

Que vous viviez encore chez vos parents ou que vous soyez désormais indépendant, à 18 ans, vous devenez responsable de votre budget. Mais cela n'est pas toujours facile. Pour suivre au quotidien votre compte, téléchargez l'application Ma Banque(1).

Attention, comme vous êtes majeur, si vous êtes à découvert, ce sera à vous de rembourser la banque. De même, vous devrez rembourser tous les crédits que vous aurez souscrits. Si vous ne remplissez pas vos engagements, vous risquez d'être inscrit au Fichier national des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers (FICP). En cas d'inscription, vous risquez alors de ne pas pouvoir souscrire de nouveaux crédits.

4_Penser à épargner pour financer vos projets

Même avec un petit budget et quelques euros par mois, il est possible et souhaitable de vous constituer une épargne. Il n'est jamais trop tôt pour adopter de bons réflexes qui permettront, en fonction de votre situation, de financer ultérieurement un projet ou de faire face à un imprévu :

<https://www.credit-agricole.fr/particulier/conseils/magazine/tout-un-mag/pour-quelle-epargne-etes-vous-fait.html>

5_Vérifier que vous êtes bien couvert pour vos dépenses de santé

Aller chez le médecin, le dentiste, ça coûte cher et ça peut être vite problématique quand on a des moyens limités. En fonction de votre situation, renseignez-vous sur votre couverture sociale et sur la nécessité ou non de souscrire une complémentaire santé :

<http://www.jeunes.gouv.fr/interministeriel/sante-et-bien-etre/acces-aux-soins/>

6_Faire le point sur les aides financières

A 18 ans, en fonction de votre situation familiale, vous pouvez bénéficier d'allocations ou d'aides de l'Etat pour votre logement et vos études notamment. Il est important de vous renseigner sur ce point :

<http://www.jeunes.gouv.fr/interministeriel/etudes-et-formations/enseignement-superieur/article/bourses-etudiantes>



7_Penser aux impôts

Vous pouvez désormais faire votre propre déclaration d'impôt. Pensez bien à prévoir ce poste de dépense dans votre budget.

En fonction de votre situation familiale, il peut être éventuellement intéressant de rester rattaché au foyer fiscal de vos parents. Cela est possible jusqu'à 21 ans ou 25 ans si vous êtes étudiant. Echangez bien en famille pour voir quelle est la solution la plus adaptée.

<https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/questions/mon-enfant-atteint-sa-majorite-au-cours-de-lannee-comment-le-declarer>

8_Revoir ses assurances

Que ce soit pour conduire ou dans vos activités sportives, vous avez besoin d'être couvert par une assurance. Vérifiez bien que vous êtes couvert par celles de vos parents ou si ce n'est pas le cas, il vous faudra penser à souscrire vos propres contrats d'assurance. (2)

<https://www.credit-agricole.fr/assurances/auto-et-2-roues/assurance-auto.html>

<https://www.credit-agricole.fr/assurances/loisirs-et-vie-quotidienne/assurance-des-accidents-de-la-vie-aav.html>

9_Garder votre banque dans votre poche

Afin de suivre votre budget au quotidien, vous pouvez télécharger l'application Ma Banque (1) du Crédit Agricole qui vous permettra de garder facilement un œil sur vos comptes. Par ailleurs, pour le paiement, pensez à télécharger l'application Ma Carte (3) afin de pouvoir payer directement avec votre smartphone via Paylib (4).

<https://www.credit-agricole.fr/particulier/conseils/magazine/tout-un-mag/paylib-la-solution-qui-a-tout-bon.html>

10_Donner procuration à ses parents sur son compte

Si vous avez besoin que vos parents puissent exécuter des opérations bancaires à votre place, notamment lors de vos déplacements (vacances, séjours à l'étranger...), vous devez préalablement mettre en place une procuration sur votre compte. Rapprochez-vous de votre conseiller pour établir celle-ci.

<https://www.credit-agricole.fr/particulier/conseils/magazine/tout-un-mag/quelles-demarches-pour-faire-une-procuration.html>

MENTIONS LEGALES

Article à caractère informatif et publicitaire.

Certains produits et services mentionnés dans cet article peuvent être commercialisés par le Crédit Agricole : renseignez-vous sur leur disponibilité dans votre Caisse régionale.

La souscription à ces produits et services peut être soumise à conditions ou à la réglementation en vigueur, ainsi qu'à l'étude et à l'acceptation de votre dossier par votre Caisse régionale.

Ma Banque

(1). Téléchargement et accès gratuits à l'application Ma banque, hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation de l'application nécessite la détention d'un terminal de communication compatible avec accès à Internet et l'abonnement au service Crédit Agricole En Ligne.

Assurances

(2). Au Crédit Agricole, le contrat d'assurance Assurance des Accidents de la Vie et le contrat d'assurance Automobile sont assurés par Pacifica, la compagnie d'assurance dommages, filiale de Crédit Agricole Assurances, Entreprise régie par le Code des assurances. Société anonyme au capital de de 332 609 760 €. € entièrement libéré. Siège social : 8/10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. Les événements garantis et les conditions figurent au contrat.

Ces contrats sont distribués par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier d'assurance. Les mentions de courtier en assurance de votre caisse sont à votre disposition sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole.

Sous réserve de disponibilité de ces offres dans votre Caisse Régionale de Crédit Agricole.

Ma carte

(3). Téléchargement et accès gratuits de l'application Ma Carte, hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation de l'application est soumise à conditions et nécessite la détention d'une carte bancaire Crédit Agricole, d'un abonnement au service Crédit Agricole En Ligne et d'un terminal de communication compatible avec accès Internet.

Paylib

(4). Solution de paiement soumise à conditions et nécessitant une adhésion spécifique.

Support édité en mai 2019 par Crédit Agricole S.A., agréé en tant qu'établissement de crédit
- Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex
- Capital social : 8 599 311 468 € - 784 608 416 RCS Nanterre.

Retrouvez tous les réflexes pour vous accompagner
dans vos nouvelles étapes dans la rubrique
Tout un Mag pour Vous
sur credit-agricole.fr

